

## Les bonnes raisons d'aménager la Rue Léonard (La Hestre) en SUL

Écrit par Yves Castin, Conseiller Communal  
Vendredi, 04 Février 2011 15:48

---

À l'agenda du conseil communal du 25 janvier figurait le point "mise à sens unique de la Rue Léonard (La Hestre)". Cette décision a été reportée au conseil du 22 février 2011. J'ai adressé la demande que l'aménagement de cette rue se fasse en "[Sens Unique Limité](#)" (SUL) afin d'en autoriser l'accès aux cyclistes dans les 2 sens.

Pour les raisons suivantes :

- Toute mesure facilitant les déplacements des cyclistes favorisera l'adoption de la mesure.
- L'aménagement en SUL n'est pas laissé à la simple appréciation de l'administration.
  - la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 50 km/h;
  - la largeur libre de la chaussée est d'au moins 3 mètres (mais on peut les ouvrir aussi à partir de 2,5 mètres);
  - il n'y a pas de raison de sécurité impérative qui s'y oppose (et qui ne puisse être corrigée par un aménagement).
- Dans les communes voisines (Seneffe, La Louvière), de nombreuses rues ont été aménagées en SUL.
- Comme aujourd'hui, la Rue Léonard est accessible dans les 2 sens, le contournement n'est pas nécessaire.

Yves Castin  
Conseiller Communal